

Le 10 juillet 2015, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 20 juillet 2015 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 20 juillet 2015, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de : Mme Karine DOURIAUT qui a donné pouvoir à Mme Christine ÉGRAZ, M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, M. Bernard PUGEAUT qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, M. Serge MAITRE et Mme Véronique CHARLOT.

Secrétaire de séance : M. Laurent CLÉMENT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la réunion du 29 juin 2015.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération : Garderie scolaire - Règlement intérieur
- Délibération : Restaurant scolaire - Règlement intérieur

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : GARDERIE SCOLAIRE - RÈGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la garderie scolaire.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire, à compter du 1^{er} septembre 2015.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie scolaire tel qu'il est présenté, à compter du 1^{er} septembre 2015.

DÉLIBÉRATION : RESTAURANT SCOLAIRE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire, à compter du 1^{er} septembre 2015.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire tel qu'il est présenté, à compter du 1^{er} septembre 2015.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de numérotage des maisons et de dénomination des rues, afin de garantir la sécurité de tous, pour un montant de 3 413,71 € HT.

La Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour ces installations de signalisations.

Elle propose de solliciter une subvention auprès du Département de Saône et Loire, pour cette opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté pour un montant total hors taxes de 3 413,71 € (trois mille quatre cent treize euros soixante et onze cents) ;

DEMANDE l'inscription de ce projet au titre de la répartition du produit des amendes de police ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès du Département de Saône et Loire ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Travaux de voirie « Rue du bois sec »

M. PISSON informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de voirie. Les bordures de trottoirs sont posées. Les grilles d'eaux pluviales ont été remplacées. Les enrobés des trottoirs seront faits la semaine prochaine, les enrobés de la voirie seront réalisés la dernière semaine d'août.

- Aménagement d'un espace public au centre bourg

M. TARDY informe le Conseil municipal que le local « poubelles » a été construit, ainsi que le mur de séparation avec la propriété COMMERCON. L'entreprise BARGIGAND continue à monter les murs en pierres.

- Parking ancienne salle des fêtes

M. PISSON informe le Conseil municipal que l'agrandissement du parking de l'ancienne salle des fêtes a débuté (terrassment, empierrement, pose des bordures).

TRAVAUX D'ÉCOLE : VALIDATION DU PROGRAMME POUR ÉTUDE MAITRISE D'ŒUVRE

Sur ce sujet la commission des Bâtiments s'est réunie le 08 juillet 2015, elle a travaillé sur les documents remis par Mr Philippe JOSEPH afin de faire des choix pour établir un programme de travaux, selon les variantes des 5 thèmes de l'étude. M. JOMAIN présente au Conseil municipal les choix de la Commission bâtiments.

Programme travaux.

▪ 1^{er} thème

- **Amélioration du confort thermique**
- Doublage des murs en maçonnerie.
- Amélioration isolation des plafonds
- Remplacement de SAS d'entrée
- Brises soleil orientables motorisés façade ouest
- Façade Est ; plantation d'un arbre dans la cour

▪ 2^{ème} thème

- **Pérennisation du bâtiment vis-à-vis de la dégradation des plafonds**
 - *Réfection de la couverture (versants Ouest et Est) avec repose conforme d'une sous-toiture neuve. Faire une variante pour intégrer également le changement des tuiles.*

▪ 3^{ème} thème

- **Amélioration des systèmes d'éclairage des circulations et salles de classes**
 - *Réfection des éclairages salles de classe et réfection des éclairages des circulations avec détecteurs automatiques de présence.*

▪ 4^{ème} thème

- **Amélioration du système de chauffage lié à l'évolution de l'usage des locaux**
 - *Réfection du chauffage de la salle d'activité.*
 - *Révision, contrôle et reprogrammation des délesteurs, convecteurs des autres pièces.*

▪ 5^{ème} thème

- **Mise au point réglementaire sur le renouvellement de l'air des locaux.**
 - *Compte tenu du calendrier des obligations en la matière, il sera demandé des chiffrages pour effectuer des prélèvements sur l'ensemble des locaux.*

Le total prévisionnel budgétaire pour cette opération selon ce programme est estimé à 130 000 € TTC (Travaux, plantation, Contrôles prélèvements et Maîtrise d'œuvre).

M. JOMAIN demande au Conseil Municipal de valider la proposition de programme faite par la commission Bâtiments. A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces choix.

DEVIS DE RÉNOVATION DES MURS

M. JOMAIN présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise SANGOY pour la réfection de deux murs en pierre.

1°) Espace four à pain mur OUEST séparatif avec propriété PELLEGRY : le devis s'élève à 6 666,00 € TTC.

2°) Mur parking Mairie, séparatif avec propriété BARTHELEMY : le devis s'élève à 3 702,00 € TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces devis.

SITE INTERNET

Mme EGRAZ présente au Conseil Municipal, une ébauche du site internet de la Commune. Plusieurs rubriques sont créées, il faudra compléter ce site avant sa publication.

QUESTIONS DIVERSES

École

- Madame le Maire précise que 55 enfants feront leur rentrée en septembre, répartis ainsi sur les 3 classes : 18 en maternelle, 17 en CP/CE1, 20 en CE2/CM1/CM2.
- Concernant les NAP, Madame le Maire fait un point sur le budget de l'année scolaire écoulée. La part des familles représente 25,5 % du coût total des activités qui s'élève à 22 859 €, le fond d'amorçage 17 % et il reste à la charge de la Commune 57,5 % soit 13 163 €.

Enquêtes publiques PLU/ZONAGE ASSAINISSEMENT

M. ARCHAMBAUD, commissaire enquêteur a remis ses rapports avec conclusions pour les enquêtes publiques liées au PLU et au zonage d'assainissement.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la réunion avec les Personnes Publiques Associées et le cabinet GALLET se déroulera le 24 juillet 2015, à 14 heures, en Mairie. Elle invite tous les conseillers à participer à cette réunion qui mènera au projet définitif de PLU

L'étape suivante consistera à délibérer pour valider ces deux projets.

Fleurissement

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le jury départemental pour le concours des villes et villages fleuris, fera sa visite sur la Commune le 4 août, à 8h.

Infos

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des jeunes escaladent la grille de l'école pour s'installer sous le préau. La gendarmerie a été prévenue et devrait amplifier ses rondes sur le secteur de l'école et de la Griotte.

Commission des finances : lundi 7 septembre, à 18h30.

La prochaine réunion est prévue le lundi 21 septembre 2015 à 18 h 30.